

Indivision SEGUR
Chemin du moulin de Pey
64100 BAYONNE

Diagnostic écologique partiel
Périmètre de la Déclaration d'Utilité
Publique pour le projet d'aire de grand
passage



Septembre 2022



BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT

553 rue Bernard Palissy
Hotel d'entreprises du Grand Dax
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX

☎ 05 58.90.17.62

mailto : contact@voisin-consultant.fr

SOMMAIRE

1. Contexte	3
2. Description des travaux	5
3. Diagnostic.....	6
3.1 Contexte écologique.....	6
3.2 Sondages pédologiques à la pelle	12
3.3 Flore et habitats naturels	14
4. Conclusion.....	22

FIGURES

Figure 1. Périmètre de l'étude	4
Figure 2 : Cartographie de la trame verte et bleue réalisée par Geociam.....	6
Figure 3 : Cartographie des réservoirs de biodiversité (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine) ..	7
Figure 4 : Cartographie du périmètre du projet et du périmètre de l'ENS Forêt de Habas (source : dessiné par Voisin Consultant sur la base du plan fourni par le département des Pyrénées-Atlantiques).....	7
Figure 5 : Planche 92 de la Cartographie des continuités écologiques régionales de Nouvelle Aquitaine (source : http://cartographie.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/)	7
Figure 6 : Cartographie des sondages pédologiques réalisée par Geociam.....	12
Figure 7 : Cartographie des sondages pédologiques réalisés par Voisin Consultant	12
Figure 8 : Cartographie des habitats naturels réalisée par Geociam	14
Figure 9. Inventaire floristique réalisé par Voisin Consultant	15
Figure 10 : Carte des habitats naturels et de la flore protégée ou remarquable réalisée par Voisin Consultant	15
Figure 11 : Carte des zones humides potentielles par Voisin Consultant	15

1. CONTEXTE

La communauté d'agglomération du Pays Basque a déposé en enquête publique un projet de Déclaration d'Utilité Publique.

En effet conformément au Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage des Pyrénées Atlantiques, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) doit réaliser une aire de grand passage de 4ha.

Le terrain support du projet a été identifié sur un site situé entre l'A63 et le Chemin du Moulin de Pey sur le territoire de la Commune de BAYONNE (64100) et n'appartient pas à la CAPB.

La CAPB a tout d'abord menée un recensement des sites pouvant accueillir l'aire de grand passage sur le secteur Côte Basque Adour.

Après une analyse minutieuse compte tenu des nombreuses contraintes liées à ce type d'installation, la CAPB a identifié 17 sites potentiels.

11 terrains ont été classés « rouges » donc incompatibles avec le projet pour les raisons suivantes : terrain naturel, agricole, inondable, zone humide ou forte pente.

5 terrains apparaissent en « orange » avec les caractéristiques suivantes : agricole, réserve foncière pour projet, plate ou en pente. 2 d'entre eux sont publics et n'accueillent pas d'agriculture, c'est la pente qui est présentée comme handicapante.

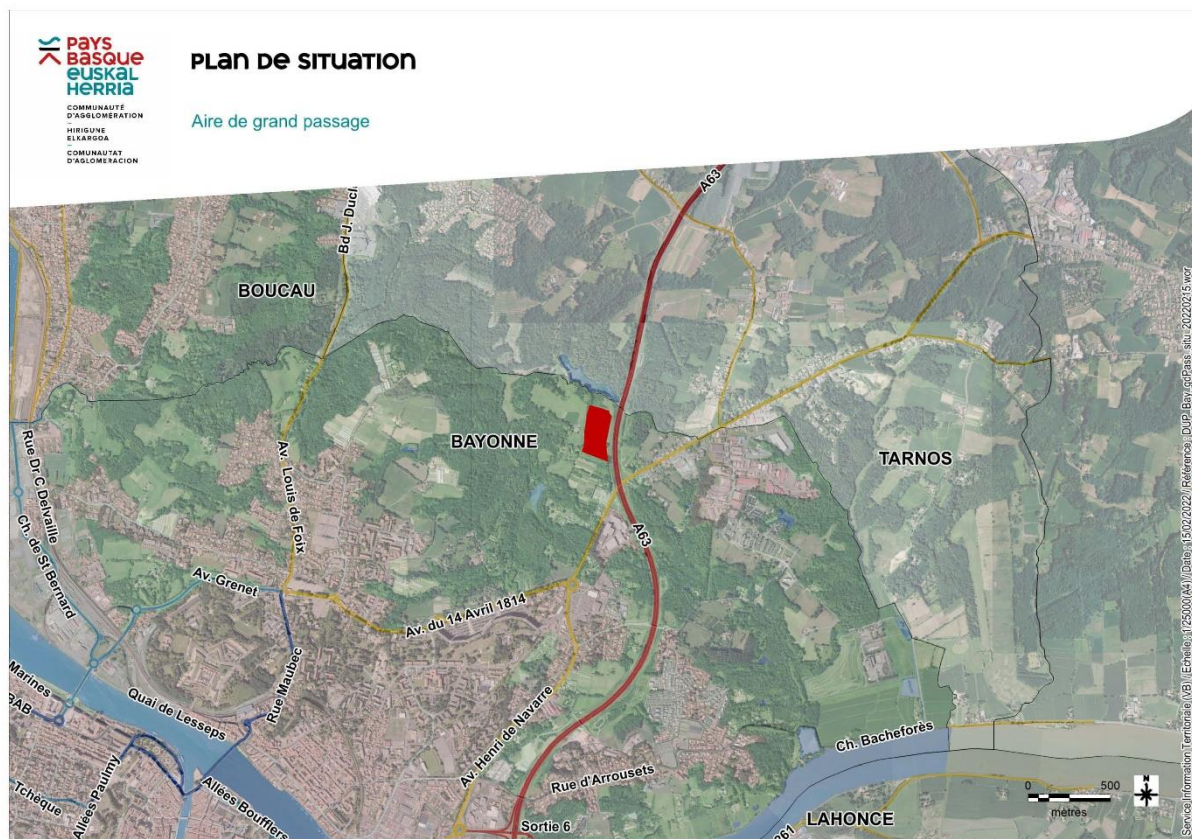
1 seul terrain est présenté en vert, celui de l'indivision.

Le projet a fait l'objet d'une demande de cas par cas accompagnée d'une étude (présentation du projet, incidences et mesures) réalisée par le bureau d'études GEOCIAM.

La DREAL, en date du 11 juillet 2022, a écrit en réponse que la demande d'examen au cas par cas ne relève pas de la compétence de l'autorité en charge du cas par cas et donc l'a classé sans suite.

Voisin Consultant a été missionné par l'Indivision Ségur pour faire un diagnostic sur le périmètre de la DUP.

Figure 1. Périmètre de l'étude



Le périmètre est à proximité directe du département des Landes, situé dans le département des Pyrénées-Atlantiques.



2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le projet prévoit la réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage, d'une contenance de 158 emplacements de caravanes, découpés en 20 zones de 10 ou 5 emplacements de 100 m² chacune, soit 15 800 m². Il prévoit également :

- un prospect minimum le long des chemins : 10,00 m minimum (idéal pour réaliser des merlons de protection en terre et les fossés pour la gestion des eaux pluviales) ;
- une **voirie principale centrale** d'une largeur de 5,00 m en **enrobés** avec une aire en entrée de 500 m². Cette voirie principale, dont l'accès se fera depuis le chemin du Moulin de Pey, sera équipée de dispositifs de ralentissement (dos d'ânes par exemple) pour contenir les vitesses des véhicules ;
- **16 voies de desserte latérales en graves** de largeur 3,00 m (pour alimenter les emplacements) de 150 m² : 16 x 150 m² soit 2 400 m² ;
- **un réseau gravitaire EU** passant au centre de l'aire et permettant la vidange directe des machines à laver par exemple, par simple ouverture de tampon. L'exutoire de ce réseau sera réalisé par le biais d'une aire de vidange EU de 10 m³ (volume à confirmer). La stratégie EU peut être modifiée, le nombre de tampon de vidange peut être augmenté. Les cuves de vidange seront équipées d'un dispositif d'alarme en télégestion qui permettra au gestionnaire de venir pomper les effluents une fois la cuve pleine ;
- **20 murets techniques** équipés de bornes AEP et électrique avec 10 ou 5 connexions possibles (équivalente au nombre d'emplacement par zone) ;
- **la gestion des eaux pluviales**, qui seront récupérées par des dispositifs simples de **fossé**. Les traversées de voirie seront busées. L'objectif est de compenser l'imperméabilisation du site, conformément au code de l'Environnement, il est prévu un dispositif de compensation type **bassin de rétention aérien** au nord de l'aire (dimensionnement conforme au SDEP de l'agglomération) ;
- sur la zone de l'entrée, la mise en place de **2 bennes** (aire de 8mx 8m en béton) pour le dépôt des ordures ménagères (dimensionnement à valider). Dans la même thématique, une zone pour les encombrants sera également mise à disposition ;
- que la bande des 100 m non constructible, liée à la présence de l'autoroute A63, sera respectée puisque les ouvrages principaux d'alimentation en eau potable et électricité seront réalisés en dehors. Seules quelques têtes de réseau d'assainissement y seront implantées pour des raisons sanitaires (recueil des eaux usées des emplacements des caravanes) et des fossés de gestions des eaux pluviales. Ces éléments sont aisés à déconstruire si un contexte particulier le nécessite ;
- l'ensemble des pentes de l'aire a été réalisée avec des valeurs inférieures à 2%.

De plus, la périphérie de l'aire sera pourvue de merlon de protection (minimum 3,00 m de haut) qui empêchera les véhicules non autorisés à pénétrer dans l'aire de grand passage. L'accès sera contrôlé via un dispositif STOPOTO et un éclairage sera disposé à minima sur l'entrée. L'éclairage complet dans la zone ne sera pas privilégié dans un premier temps

Une signalisation spécifique au niveau du carrefour de l'avenue Henri de Navarre et du chemin du Moulin de Pey sera à mettre en place afin d'indiquer aux personnes la présence de l'aire de grand passage.

3. DIAGNOSTIC

3.1 Contexte écologique

Le périmètre d'étude est situé hors de zones d'inventaire ou de protection (ZNIEFF et Natura 2000).

Le périmètre est bordé par un Espace Naturel Sensible (ENS) à l'Ouest.

Nous avons contacté le Service Patrimoine Naturel du département des Landes. L'étang de Pey n'est pas en ENS.

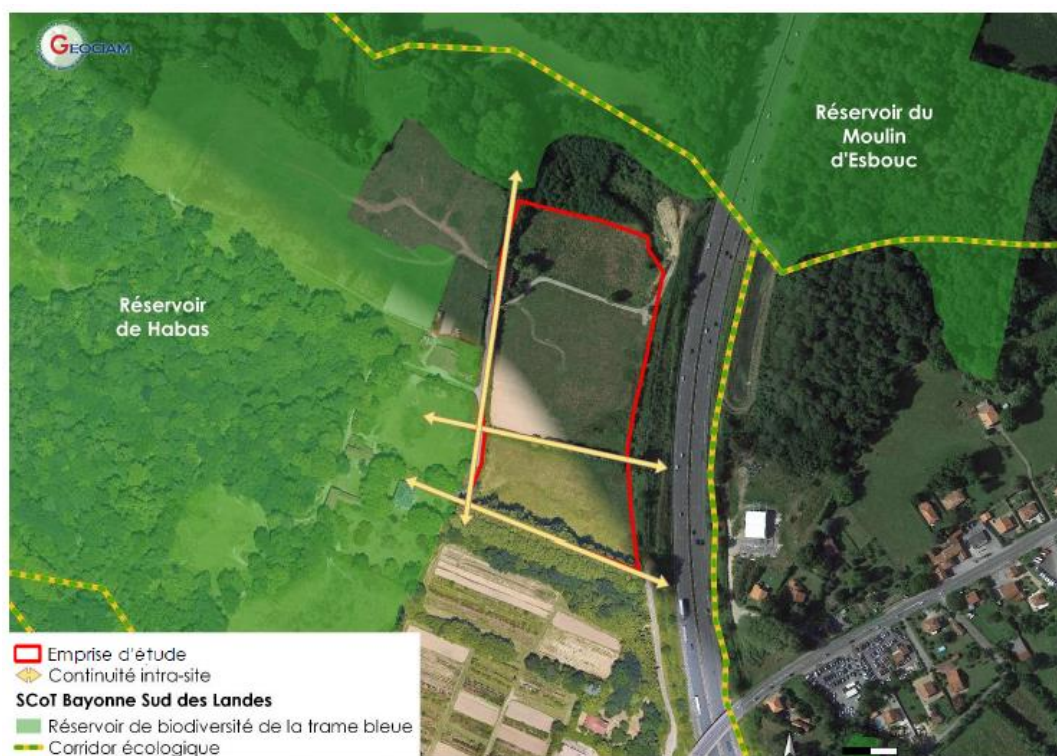
L'étang de Pey est un réservoir de biodiversité identifié par la DREAL Aquitaine.

Les deux espaces identifiés (Forêt de Habas et Etang de Pey) sont classés milieux humides dans le SRCE de Nouvelle Aquitaine.

➤ Commentaires Voisin Consultant :

Le diagnostic réalisé par Geociam (bureau d'études mandaté par la Communauté d'Agglomération pour la demande de cas par cas) indique que l'aire d'étude se situe à, proximité directe de la trame verte et bleue locale. « Les haies bocagères identifiées en marge et au sein du site prospecté jouent un rôle de continuités intra-site et peuvent participer notamment au transit de certaines espèces faunistiques et floristiques, se dirigeant vers les réservoirs de biodiversité alentour. ».

Figure 2 : Cartographie de la trame verte et bleue réalisée par Geociam



*Figure 28 : Trame verte et bleue locale
(Sources : SCoT Bayonne Sud des Landes, Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)*

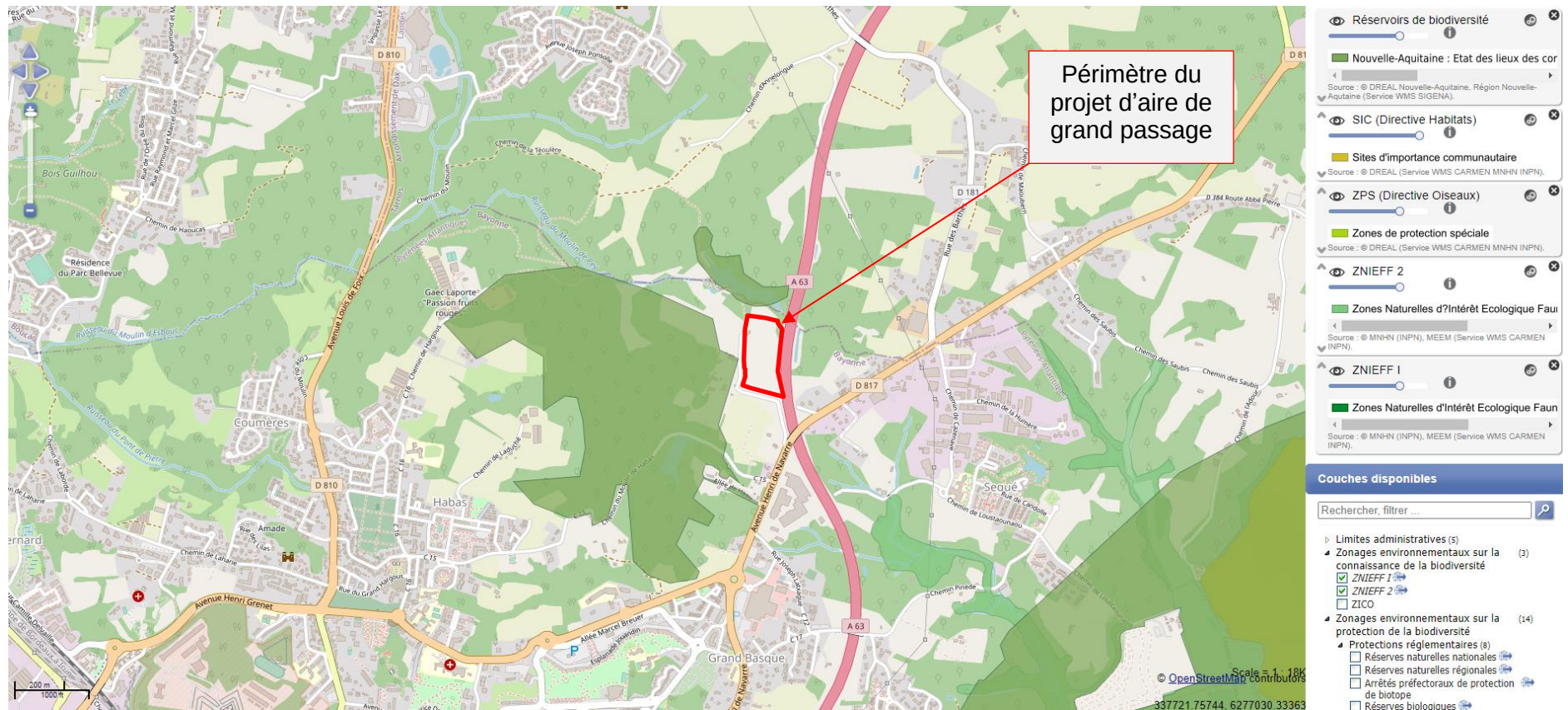
Figure 3 : Cartographie des réservoirs de biodiversité (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

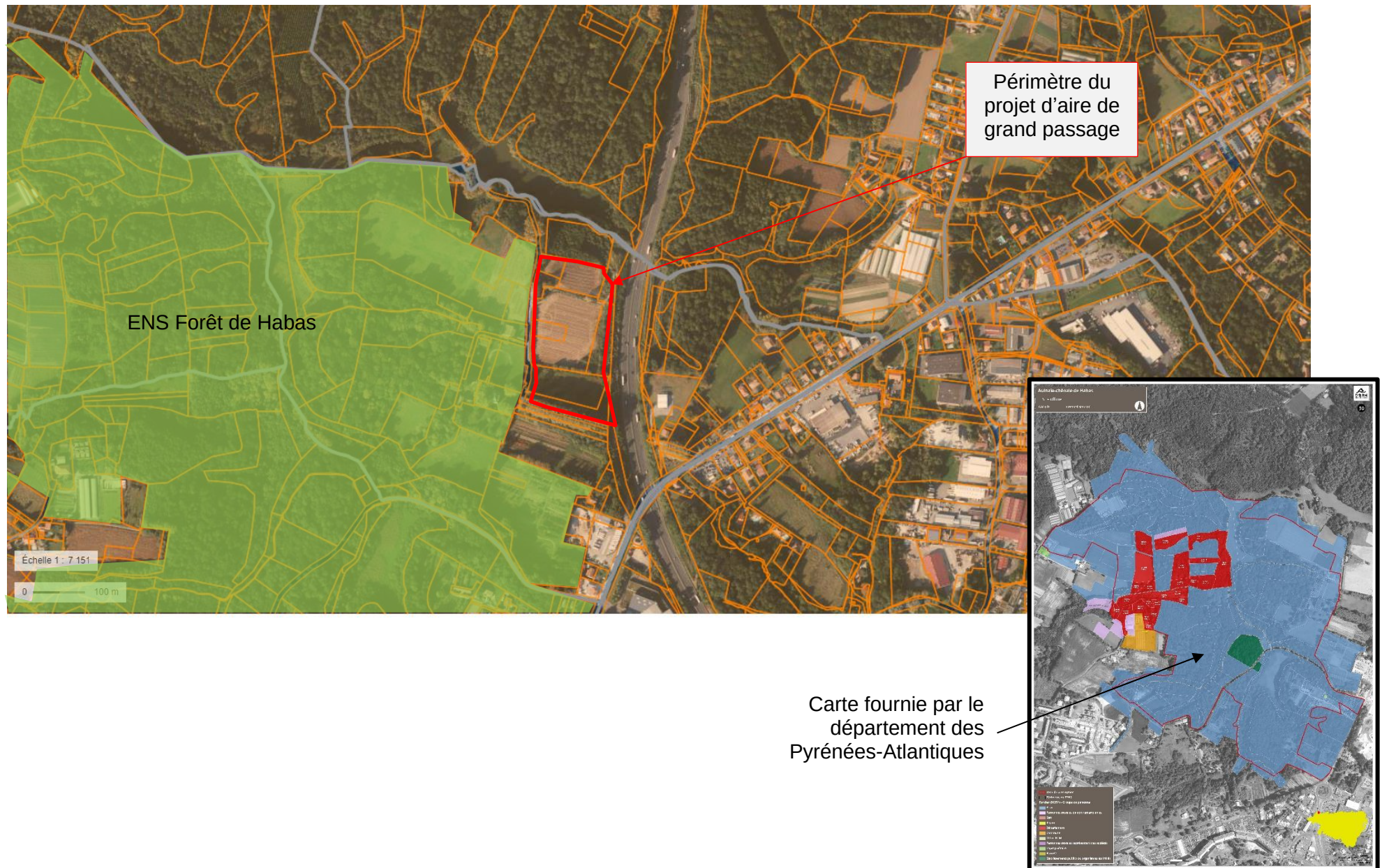
Figure 4 : Cartographie du périmètre du projet et du périmètre de l'ENS Forêt de Habas (source : dessiné par Voisin Consultant sur la base du plan fourni par le département des Pyrénées-Atlantiques)

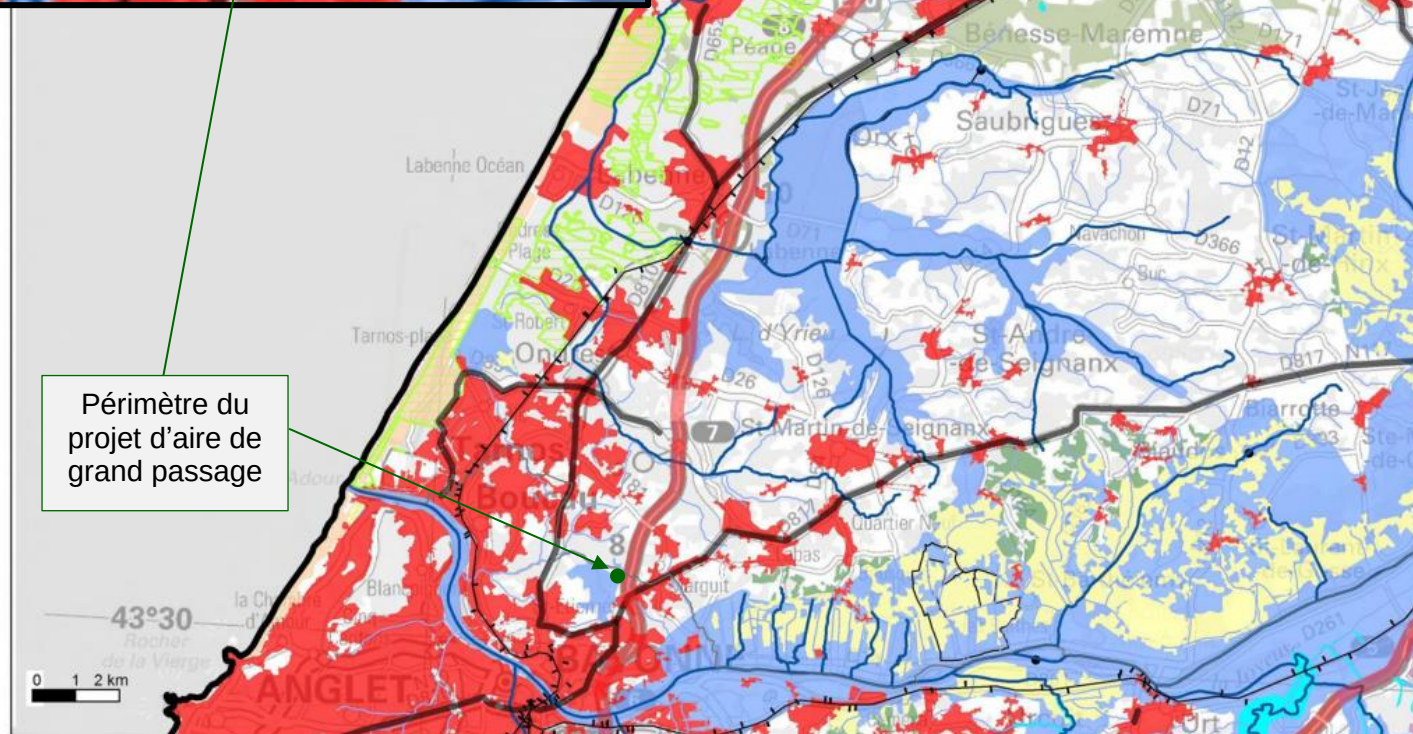
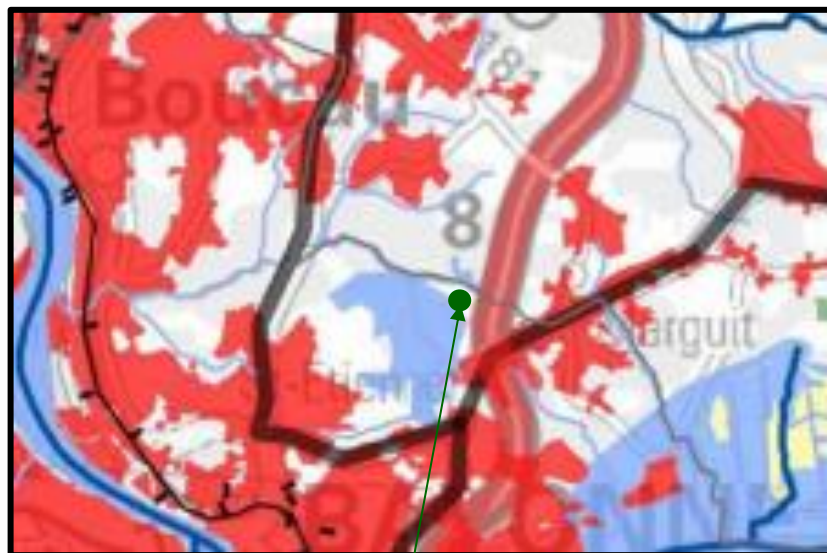
Figure 5 : Planche 92 de la Cartographie des continuités écologiques régionales de Nouvelle Aquitaine (source : <http://cartographie.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/>)

(pages suivantes)

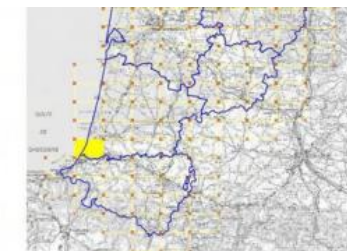
Diagnostic pour un projet d'aire de grand de passage – Indivision Ségur - Bayonne







Périmètre du
projet d'aire de
grand passage



- Réservoirs de biodiversité** ☐ dont obligatoires
- Multi sous-trames
 - Boisements de feuillus et forêts mixtes
 - Boisements de conifères et milieux associés
 - Systèmes bocagers
 - Milieux humides
 - Pelouses sèches
 - Landes
 - Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)
 - Pelouses et prairies de piémont et d'altitude
 - Plaines agricoles à enjeu de biodiversité
 - Milieux côtiers : dunaires et rocheux
 - Milieux rocheux d'altitude
 - Enjeu spécifique chiroptères

- Corridors**
- Multi sous-trames
 - Boisements de feuillus et forêts mixtes
 - Boisements de conifères et milieux associés
 - Systèmes bocagers
 - Milieux humides
 - Pelouses sèches
 - Landes

- Cours d'eau**
- Cours d'eau de la Trame Bleue

ELEMENTS FRAGMENTANTS

- Infrastructures linéaires de transport**
- Autoroutes ou type "autoroutier"
 - Liaisons principales et Liaisons régionales >5000v
 - Ligne à Grande Vitesse (LGV)
 - Voies ferrées électrifiées

- Obstacles sur les cours d'eau de la Trame bleue**
-

AUTRES ELEMENTS

- Zones urbanisées > 5 ha
- Autres cours d'eau (hors Trame bleue)
- Limites de la région
- Limites des départements

Attention : la cartographie est exploitable au 1/100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom. Il convient également de s'appuyer, pour son utilisation ou son interprétation, sur les autres parties de l'état des lieux des continuités écologiques régionales.

Fonds cartographique : IGN - SCAN2500 - BDCartho
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)

Les données de l'ENS de la forêt de Habas indique que des chiroptères sont présents de manière certaines et que l'inventaire est non exhaustif :

Au cours de l'étude, 3 espèces seulement ont été identifiées : le murin de daubenton (*Myotis daubentoni*), l'oreillard gris (*Plecotus austriacus*) et la noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*).

Ces trois chauves-souris sont protégées en France et inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats ». Ces espèces sont principalement arboricoles (gîtent des les trous d'arbres) et leur présence est probablement due à la qualité, voire la sénescence de certains peuplements forestiers (alignements de platanes, vieux chênes...).



Murin de daubenton



Noctule de Leisler



Oreillard gris

3.2 Sondages pédologiques à la pelle

En date du 19/09/2022, nous avons identifié les sols au sein du périmètre du projet d'aire de grand passage.

10 sondages furent réalisés sur la totalité du projet.

➤ Commentaires Voisin Consultant :

Le diagnostic réalisé par Geociam (bureau d'études mandaté par la Communauté d'Agglomération pour la demande de cas par cas) comprend 3 sondages et localisés sur la partie Nord-Est du périmètre.

Figure 6 : Cartographie des sondages pédologiques réalisée par Geociam



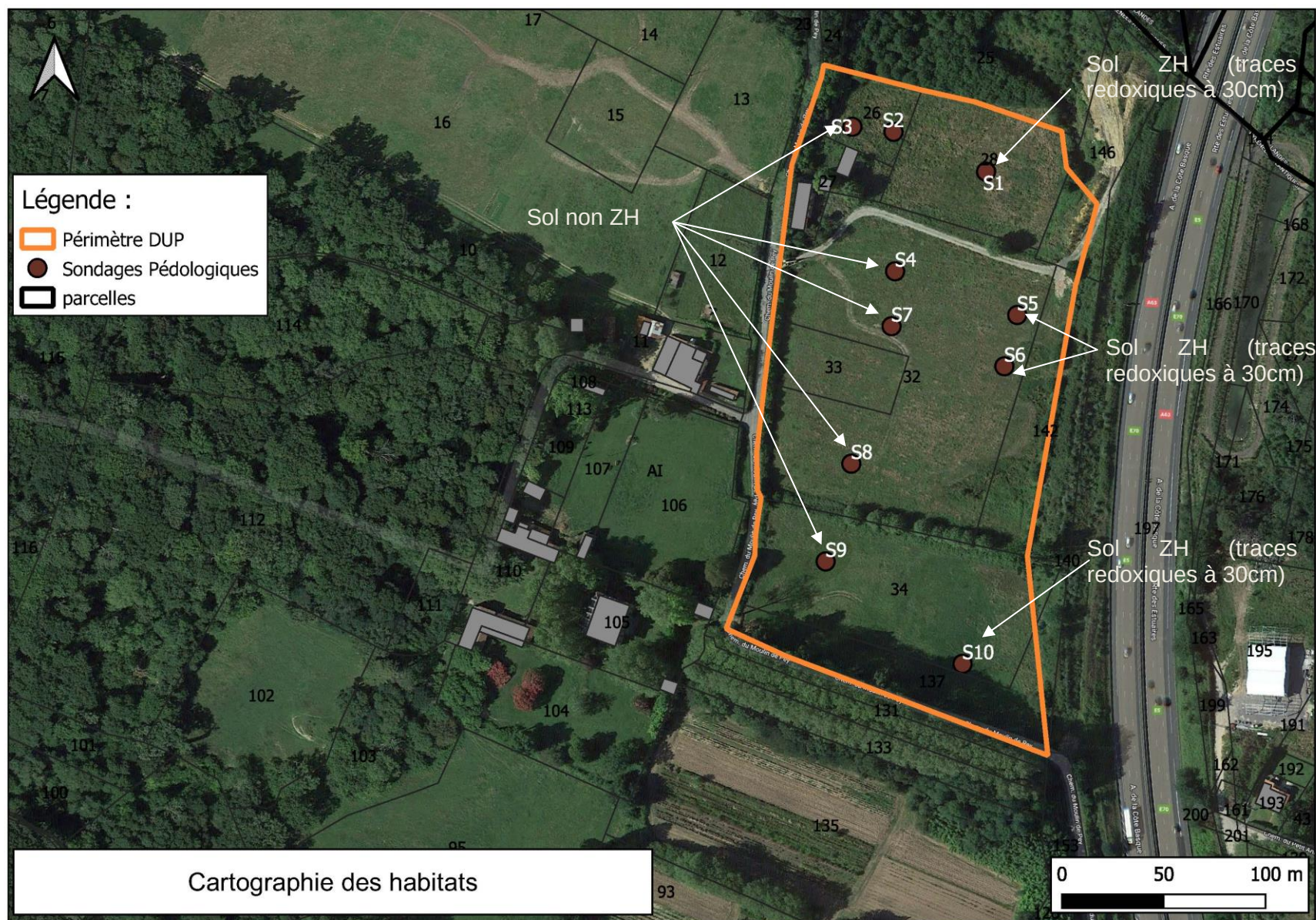
Figure 7 : Cartographie des sondages pédologiques réalisés par Voisin Consultant

(page suivante)

➤ Commentaires Voisin Consultant :

Plus de la moitié des sondages montre des sols de zone humide avec des traces d'oxydation du fer à moins de 50cm de profondeur.

Une campagne très précise (à la tarière manuelle, pelle préférée le 19/09 pour un gain de temps) et à la période favorable (mai 2023) permettrait de mieux préciser les caractéristiques des sols.



3.3 Flore et habitats naturels

Nous avons mené les investigations le même jour que les sondages soit le 19/09/2022.

De nombreuses espèces étaient identifiables mais l'urgence d'un rendu pendant l'enquête publique incite à solliciter une étude menée à la bonne période avec un temps imparti suffisant.

➤ Commentaires Voisin Consultant :

Le diagnostic réalisé par Geociam (bureau d'études mandaté par la Communauté d'Agglomération pour la demande de cas par cas) ne fait pas état des inventaires flore réalisés (absence de tableau d'espèces) et n'indique pas l'enjeu de la prairie de fauche située en partie Sud du périmètre.

Seule mention sur la flore :

« les relevés floristiques effectués au niveau de la prairie mésophile indiquent la présence de quelques espèces indicatrices des zones humides mentionnées à l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 : Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et la Patience sanguine (*Rumex sanguineus*), pour un taux de recouvrement largement inférieur à 50% ».

Geociam conclue : « Ainsi les prospections permettent de conclure à l'absence de zone humide (critères floristique et pédologique) sur le site projet. »

Figure 8 : Cartographie des habitats naturels réalisée par Geociam



Figure 9. Inventaire floristique réalisé par Voisin Consultant

Figure 10 : Carte des habitats naturels et de la flore protégée ou remarquable réalisée par Voisin Consultant

Figure 11 : Carte des zones humides potentielles par Voisin Consultant

A vérifier en période favorable pour être certain du classement et contours à affiner avec plus de temps d'investigation.

(pages suivantes)

Nos inventaires montrent :

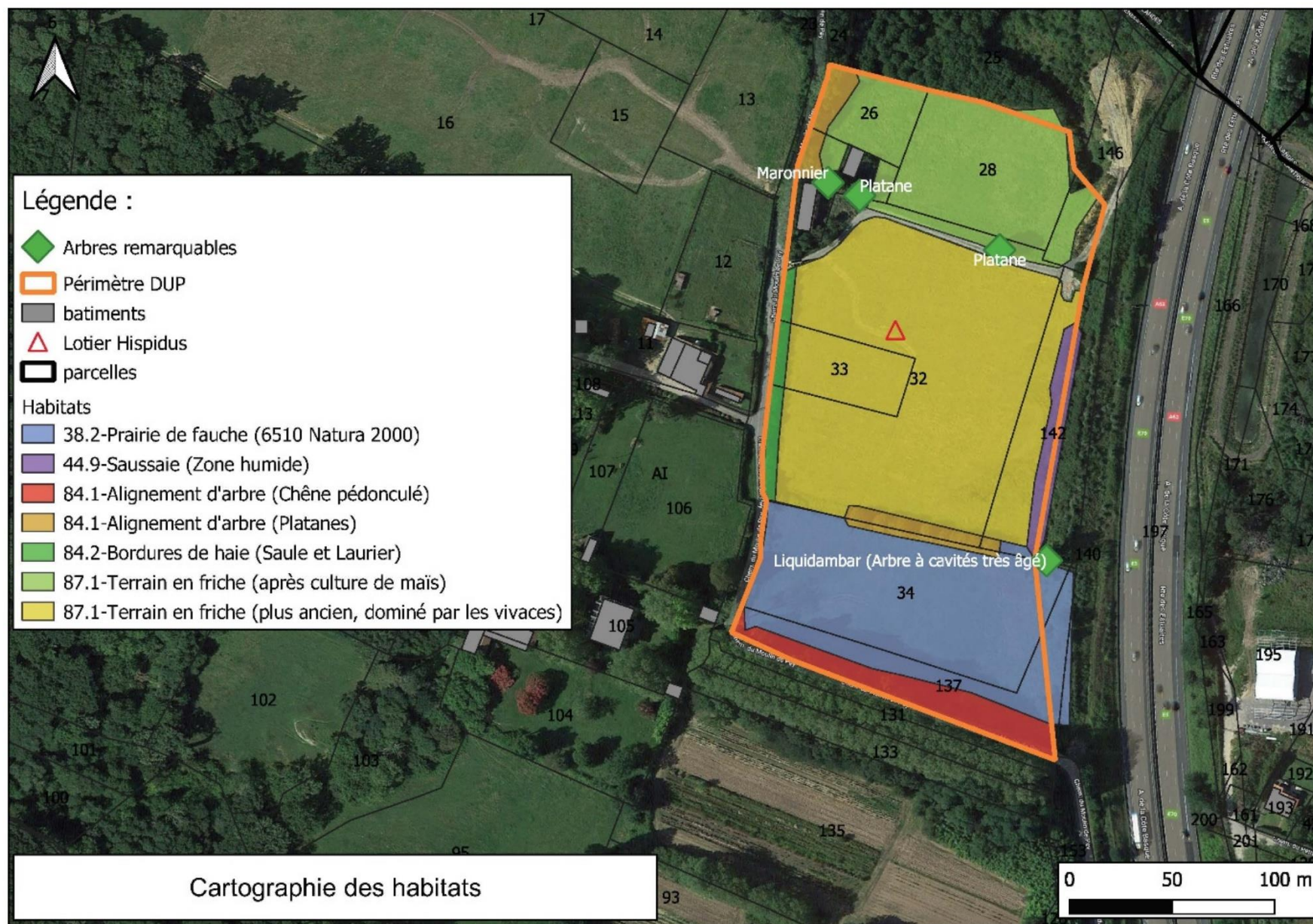
- la présence d'une **espèce protégée** : le Lotier hispide,
- d'un arbre remarquable à cavités (un Liquidambar) favorables aux chiroptères (chauves-souris).

Nos inventaires montrent des pourcentages de flore de zone humide (ou potentiellement de zone humide pour l'Agrostis) bien plus importants.

Seuls des inventaires réalisés aux mois de mai-juin **sur tout le périmètre**, avec détermination des tapis d'Agrostis sur tout le périmètre (très grands tapis), **réalisation de relevés précis de pourcentages**, pourraient permettre de statuer sur le caractère humide ou non du périmètre.

Diagnostic pour un projet d'aire de grand de passage – Indivision Ségur - Bayonne

Espèce		Localisation (sondages) et pourcentage approché									
Nom scientifique	Nom vernaculaire	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
<i>Agrostis sp.</i>	Agrostis à déterminer sur l'ensemble du périmètre: entre stolonifère (zone humide) et capillaire	50	10	40	60	10	50	40		40	
<i>Mentha rotundifolia</i>	Menthe à feuilles rondes	10	80	20							+
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crêpue	10	5	10	5						
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lanceolé	5		10							+
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	5		10	5						+
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	10	5	5							
<i>Rubus sp</i>	Ronces sp			5							
<i>Setaria viridis</i>	Sétaire verte				20	10	40	50	50		
<i>Cyperus eragrostis</i>	Petit papyrus				+						
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perfolié										
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille commune	10			5	+					+
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	+									
<i>Conyza sp.</i>	Vergerette exotique envahissante				5		10	10	50		
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied-de-poule										
<i>Oxalis corniculata</i>	Oxalis corniculée										
<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs					+					
<i>Lotus hispidus</i>	Lotier hispide (espèce protégée)						+				
<i>Paspalum dilatatum</i>	Paspale dilaté									30	
<i>Paspalum paspalodes</i>	Paspale à deux épis					80					
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des marais									20	30
<i>Leontodon autumnalis</i>	Liondent d'automne									5	
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante									5	20
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque										40
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne										5
<i>Linum bienne</i>	Lin bisannuel										5
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré										+
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris des marais										+
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune										
		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100





Saussaie (avec Aulne glutineux également) bordant le périmètre au Nord : réservoir de biodiversité de l'étang de Pey.



Prairie en partie Nord du périmètre



Diagnostic pour un projet d'aire de grand de passage – Indivision Ségur - Bayonne

Habitation ancienne : partie habitée au centre (dalle d'habitation) et granges de chaque côté sur terre battue (arbre remarquable à l'avant-plan : marronnier âgé) :

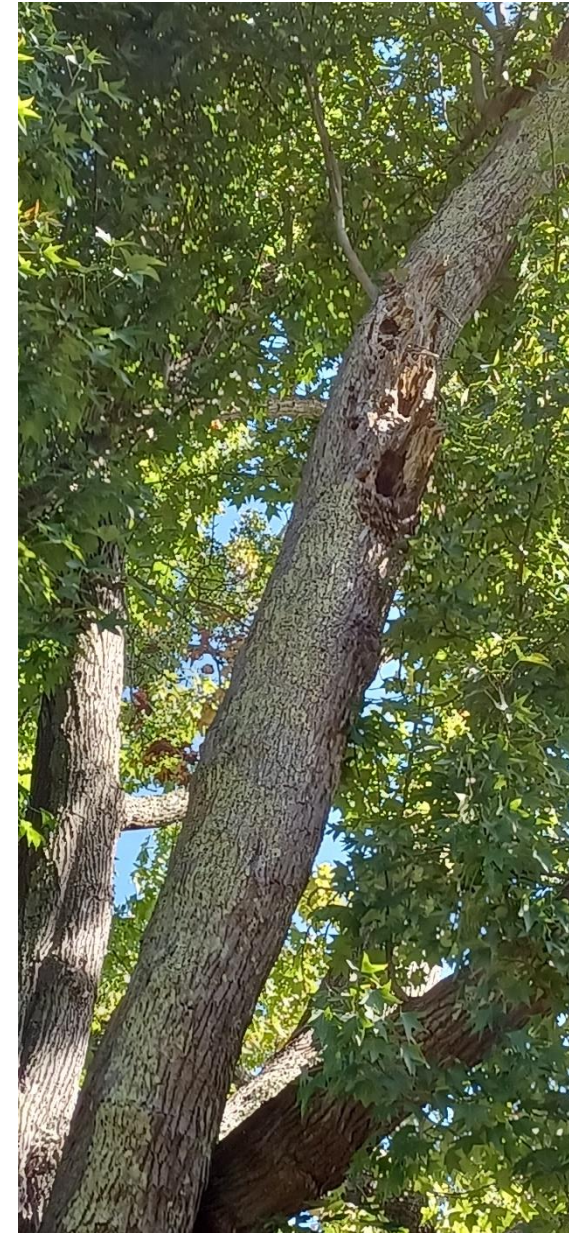


Prairie en partie Sud du périmètre avec alignements de platanes





Liquidambar : arbre âgé à cavités favorables aux chiroptères identifiée en bordure Est du



4. CONCLUSION

En conclusion, le périmètre d'étude est en zone de riche patrimoine naturel, entouré par :

- Deux réservoirs de biodiversité identifiés dans le Schéma de Cohérence Régional Ecologique de Nouvelle-Aquitaine,
- L'un est l'exutoire naturel du périmètre du projet : étang de Pey situé dans les Landes à Tarnos,
- L'autre est un Espace Naturel Sensible : forêt de Habas situé dans les Pyrénées-Atlantiques à Bayonne. De nombreuses espèces protégées vivent au sein de ce site dont des chauves-souris bénéficiant d'un Plan National d'Actions.

Le diagnostic mené par Geociam est incomplet :

- Nombre de sondages pédologiques insuffisant et non répartis sur la totalité du périmètre,
- Inventaires de la flore partiels : pourcentage des espèces de zone humide absents, de nombreuses espèces non mentionnées dans le diagnostic,
- Absence de rappel du classement de la prairie de fauche en habitat prioritaire Natura 2000 (code 6510) et de son enjeu fort,
- L'inventaire faune et notamment chiroptères exclue la période de mise bas la plus importante.

Le diagnostic réalisé en urgence par notre bureau d'études indique ceci :

- Un habitat prioritaire Natura 2000 est présent : prairie de fauche en partie Sud du projet, dont une grande partie est humide selon le critère flore de l'arrêté du 24 juin 2008,
- Un arbre remarquable (liquidambar) avec de grosses cavités est clairement un habitat potentiel à chauves-souris,
- Une espèce de flore protégée a été identifiée : le Lotier hispide à un endroit,
- Les sondages pédologiques à la pelle montrent des sols de zone humide à plusieurs emplacements du périmètre,
- Les inventaires flore sont à mener en période favorable (mai-juin) pour vérifier le critère flore de la manière la plus précise possible,
- Des espèces de faune à inventorier avec plus de temps : présence de nombreux lépidoptères, orthoptères, du Lézard des murailles (protégé) sur la bâtisse incluse dans le périmètre.

Pour prendre une décision dans le respect des lois de protection de la nature et loi sur l'eau, des inventaires poussés doivent être menés sur ce périmètre durant l'année 2023.